

166^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Session virtuelle, du 22 au 23 juin 2020

Point 5.2 de l'ordre du jour provisoire

CE166/16
15 mai 2020
Original : anglais

RAPPORT FINANCIER DU DIRECTEUR ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR 2019

Introduction

1. Conformément au Règlement financier de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) et comme énoncé dans la Lettre de mission signée entre l'OPS et la Cour des comptes du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord (NAO), le Rapport financier du Directeur et le Rapport du Commissaire aux comptes doivent être signés au plus tard le 15 avril. Par ailleurs, l'OPS est tenue de soumettre ces documents au Comité exécutif lors de sa réunion de juin.

Situation actuelle

2. Malheureusement, la date limite du 15 avril n'a pas été respectée cette année en raison des circonstances extraordinaires. Malgré les difficultés occasionnées par la pandémie de COVID-19, les équipes du Bureau sanitaire panaméricain et de la NAO ont travaillé d'arrache-pied pour élaborer et examiner les états financiers de l'Organisation jusqu'au point où une opinion pourrait être émise. Toutefois, en raison de l'incertitude actuelle liée à l'état des contributions fixées qui n'ont pas été payées par plusieurs grands États Membres et ce, à une échelle sans précédent, afin de servir au mieux les intérêts de l'Organisation, l'OPS a demandé que la NAO reporte l'émission de l'opinion sur les états financiers jusqu'à ce que la situation soit éclaircie.

3. Au cas où la NAO émettrait une opinion à l'heure actuelle, celle-ci comporterait des réserves considérables quant à la capacité de recouvrement de contributions en suspens d'un montant significatif et elle serait tenue de remettre sérieusement en question la capacité de l'Organisation à élaborer des états sur une base de continuité de l'activité. Dans les circonstances financières actuelles, il est fort probable que ces contraintes donneraient lieu à une opinion d'audit avec réserve. De toute son histoire, l'OPS n'a jamais reçu une opinion avec réserve et une telle opinion pourrait avoir des conséquences graves pour les relations avec les bailleurs de fonds et les partenaires, de même que des effets sur les activités bancaires et les investissements.

4. La NAO est invitée à prononcer des remarques devant les membres du Comité exécutif au sujet de l'évolution et de l'état de situation de l'audit. L'Organisation devrait être en mesure d'émettre le Rapport financier du Directeur avant l'ouverture de la réunion du Conseil directeur en septembre 2020.

Mesures à prendre par le Comité exécutif

5. Le Comité exécutif est invité à prendre note du fait que, en raison de l'incertitude actuelle liée à l'état des contributions fixées qui n'ont pas payées par plusieurs grands États Membres et ce, à une échelle sans précédent, l'OPS a demandé que la NAO reporte l'émission de son opinion sur les états financiers jusqu'à ce que la situation soit éclaircie. Cette requête est formulée pour servir au mieux les intérêts de l'Organisation.

- - -